

UERT FREREF septembre 2016 – Cracovie - Intervention Anny Piau

« *De la validation à la Reconnaissance* »

Administratrice du CMA – Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie - OING qui a pour volonté de promouvoir les apprentissages tout au long de la vie pour tous. Anny Piau y est également responsable du groupe Reconnaissances, groupe de travail qu'elle a initié en 2014 et qui a organisé au printemps 2016 des rencontres internationales autour de la reconnaissance et de la méconnaissance des acquis de l'expérience (17/18 mars 2016 - Paris – CNAM).

<http://cma-lifelonglearning.org/poly/nos-projets/dossiers-thematiques/educationapprentissages/groupe-reconnaissance/>

Les exposés de la matinée ont mis en évidence que la métamorphose actuelle ne nous permet plus de nous contenter des systèmes très formatés ou très construits de formation. Il nous faut nous donner des moyens pour nous ouvrir l'esprit, nous ouvrir l'esprit à la nouveauté, la création, l'innovation.

Les dispositifs de validation et de reconnaissance des acquis de l'expérience sont des outils à vraiment prendre en considération pour aller vers cette ouverture.

En France, un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) existe depuis 2002.

Nous allons voir en quoi cela peut apporter des modifications dans un sens ou dans l'autre. Jusqu'à la loi de 2002, les certifications n'existaient qu'en aboutissement d'un parcours de formation. Très souvent, il s'agissait d'une formation/certification, les deux éléments étant étroitement liés. On mélangeait un peu tout.

La mise en place du dispositif de validation des acquis de l'expérience a nécessité la modification des liens existants entre formation et certification. Maintenant, la certification n'est plus uniquement l'aboutissement d'un contenu de formation, elle en est déconnectée, elle devient un électron libre avec son propre référentiel. Ainsi la formation a un référentiel, la certification a son propre référentiel et le mode d'accès en VAE est encore un autre référentiel.

1) Quelles pratiques d'évaluation ?

Les données ont complètement changé dans ce nouveau fonctionnement, et interroge le mode d'évaluation traditionnel français qui consiste bien souvent (encore) en la retranscription des connaissances collectives, apportées durant les cours, durant un examen. Il s'agit là de remettre en situation les données apprises, les données retenues par le candidat avec une correction d'épreuves qui relève du contrôle.

Il apparaît très difficile de procéder ainsi en VAE, puisqu'il s'agit d'évaluer les apprentissages réalisés par une personne au cours de ses expériences professionnelles ou bénévoles. La correspondance avec le contenu fixe d'une certification existante ne doit pas être perdue de vue, mais le mode d'évaluation ne peut pas uniquement se calquer sur le connu, car il y a un vrai changement de paradigme. On ne peut plus se référer uniquement au connu même si bien évidemment il est possible d'y faire référence.

L'intérêt n'est donc pas seulement de valider ce qui est déjà su, mais de reconnaître les compétences singulières, parfois inédites que nous apporte le candidat pour articuler le tout d'une nouvelle manière. Ce pour quoi il est plus opportun de parler de reconnaissance des acquis de l'expérience plutôt que de validation. **Le mode d'évaluation étant la pierre angulaire du dispositif**, il est impératif de considérer l'évaluation d'une manière nouvelle par rapport à ce qui se fait jusqu'alors en formation.

Si on prend l'étymologie du terme évaluation, il s'agit bien de faire sortir la valeur, on est dans la

reconnaissance de ce que l'on a appris ! En fonction de ce que l'on a pu faire et devenir, des personnalités, des idées de chacun. Il s'agit ainsi de rendre visible ce qui jusqu'à présent ne l'était pas.

Faire ressortir l'invisible qui est en chacun de nous, va avoir pour effet de modifier les représentations de chacun, ce qui va générer un mouvement, du renouveau chez la personne concernée. Ainsi considérée, l'évaluation peut être une source de connaissances renouvelées et non pas un dispositif sanction qui est encore trop souvent l'aboutissement d'un cursus. En France, on dit bien que les études sont « sanctionnées » par un diplôme !

Il faut porter une grande attention à la mise en œuvre. En France, il y a encore quelques écueils dans son concept de la part de ceux qui en sont les acteurs et qui assurent l'application de la loi.

En effet, trop/très souvent le candidat est mis en position de devoir faire la « preuve », il passe devant un jury comme s'il était un accusé (en français, un accusé est une personne désignée comme coupable d'une infraction à la loi)... mais... accusé de quoi ?

D'avoir appris des choses par lui-même, seul, sans avoir été obligé de passer par les cours de professeurs seuls détenteurs du savoir ? Cela se passe malheureusement encore beaucoup comme cela, même à l'université, lieu principal de la recherche.

Cette situation, cette posture des membres du jury évaluateur ne porte pas naturellement à une attitude de bienveillance permettant le développement, la mise en valeur, des savoirs propres personnels, que le candidat a acquis par lui-même durant ses années d'expérience. Le principe de fonctionnement actuel est tel que le candidat doit **prouver** de manière académique qu'il connaît et qu'il sait faire dans sa pratique professionnelle ou bénévole. Cet exercice n'est pas facile quand on n'est pas passé sur les bancs de l'école, où qu'on l'a quittée depuis fort longtemps. **Cette mise « en défaut » n'est pas une situation favorisant la réussite** de cet exercice et donc de la réussite de l'application du dispositif.

C'est là l'écueil principal du dispositif de VAE français auquel il ne faut pas faire référence, parce que ce type de pratique ne permet pas de développer les valeurs du candidat. Mais au contraire, va le contraindre à se calquer au modèle fixe et figé, **ce qui est peu propice à l'innovation, à la création.**

En premier lieu, il est indispensable d'engager un travail avec les valideurs (organisme chargé de mettre en œuvre les évaluations VAE) et les membres des jurys sur les pratiques d'évaluation en VAE/RVA. Dans un tout premier temps, il serait bon que ces derniers commencent par réinterroger leurs propres pratiques, afin de mieux comprendre l'exercice demandé aux candidats.

Il existe par exemple des organisations à la pointe, comme le [Centre de Recherches Interdisciplinaires de Paris](#) qui commence à délivrer des diplômes « blancs » où chaque étudiant construit son propre diplôme, c'est-à-dire que chaque étudiant met en lien, en correspondance, les différents concepts, cursus qu'il a souhaité associer.

Une fois repensé le concept d'évaluation, prioritaire pour ce dispositif de reconnaissance, les autres étapes du parcours VAE pourront se réorganiser autour, et notamment la première étape pour le candidat : l'orientation.

2) Quelles pratiques d'orientation ?

En France, l'orientation relève généralement d'un concept orientation /affectation avec pour origine l'orientation des jeunes scolaires qui est faite au sein de l'éducation nationale. En fonction du nombre de places disponibles dans les établissements, le jeune est retenu ou pas dans l'établissement proche du domicile familial. Lorsque la formation continue des adultes a été mise en place, l'orientation a été calquée sur ce même modèle en orientant les adultes vers les formations disponibles, financées en fonction du statut du stagiaire et dans un secteur géographique délimité.

Or l'orientation en VAE, prend un sens fondamentalement différent, il ne peut en effet pas

s'agir d'affectation puisqu'on part du parcours singulier du candidat, le nombre de places disponible n'est absolument pas restreint. Dès lors, le choix de la certification doit se faire la plus en adéquation possible avec le passé professionnel ou bénévole de la personne, et d'ailleurs le très grand nombre de certifications en France est d'une richesse incomparable pour qui veut entrer en démarche de faire valider, reconnaître ses acquis.

Le nombre impressionnant de diplômes et de certifications en France est très intéressant parce qu'il permet à chacun de pouvoir se reconnaître dans telle ou telle certification plutôt qu'une autre. Il est important que le candidat puisse se dire « *ah oui...là effectivement ça me va bien, je me reconnais dans cette certification, là... ça va me permettre de rebondir, d'aller plus loin ou d'aller un petit peu à côté* », ces éléments de reconnaissances, en adéquation avec le parcours du candidat et l'anticipation de sa suite, sont extrêmement importants à prendre en considération.

Il faut donc penser cette nouvelle manière d'orienter dans la pratique du conseiller. L'expertise du professionnel devra s'exercer afin que le choix ne soit pas limité à une porte de sortie du candidat, mais soit également une véritable clé d'entrée pour qu'il puisse évoluer ou repartir en formation, voire se réorienter...aller plus loin !

Il est vrai que cette posture de conseil est nouvelle. Jusqu'alors, les pratiques consistaient plutôt en une orientation affectation vers les formations existantes, réduites en terme de choix. Or en VAE, les possibilités sont infiniment plus larges. Donc, **les capacités à orienter en VAE relèvent d'une capacité à se mettre en posture de recherche**, côte à côte avec la personne candidate pour qu'il trouve la certification qui lui correspond.

Cela n'est pas simple, mais le professionnel doit sortir de sa position de « pouvoir » pour laisser place **à l'auto-orientation du candidat qui continue à bénéficier, au demeurant, de l'expertise du conseiller.**

3) Quels enjeux pour l'emploi ?

L'enjeu de ce dispositif de reconnaissance est de le penser comme une possibilité à anticiper les mutations sociétales, à anticiper la nécessité de changer de métier (tous les 5 ans pour la jeunesse actuelle), à réfléchir et modifier ses pratiques, à savoir s'adapter en permanence.

La VAE ne peut être associée à une solution miracle qui réglerait, à très court terme, par la simple obtention de certifications, le problème du chômage. L'adéquation VAE et marché de l'emploi ne peut être immédiate à court terme.

En effet, si on ne cherche qu'à associer les compétences évaluées au besoin du secteur marchand, ce ne sera que pure illusion, car le temps de la procédure, le secteur aura déjà évolué et présentera de nouveaux besoins. Pour aller dans cette nouvelle direction, il nous faut nous poser la question de savoir ce qui est **le plus important à évaluer, sont-ce les connaissances acquises par un individu sur la base d'un référentiel fixe ou bien sont-ce ses capacités à s'autoformer à en acquérir d'autres ?** Dans de nouveaux contextes, ou encore est-ce un mixte des deux ?

À trop longtemps considérer la formation comme un simple ajustement aux évolutions technologiques de l'entreprise, **on en a oublié le développement de l'esprit**, l'augmentation des capacités intellectuelles, le développement de l'être humain. Pourtant, comme le disait précédemment Steve BAINBRIDGE (responsable publications au CEDEFOP) selon des statistiques prévisionnelles européennes : « *En 2025, 9 emplois sur 10 partis en retraite seront remplacés par des hautes qualifications. Il nous faut de la main-d'œuvre souple...pas d'argile, car ça casse !* »

Il faudra résoudre cette inadéquation malgré un paradoxe, que l'on trouve encore très présent en France, qu'il faut surmonter : les institutionnels qui ont la charge de développer et de promouvoir cette nouvelle voie d'accès à la certification n'ont pas nécessairement la compréhension du concept de ce dispositif, et pour cause... ils ne l'ont pas expérimenté pour eux même !

Mais alors, comment peuvent-ils donner les moyens adéquats aux professionnels sur le terrain ?

Combien d'institutionnels et de professionnels ont-ils entrepris pour eux même cette voie de

validation/reconnaissance de leurs pratiques ?

Il est extrêmement important que les institutionnels et les professionnels s'engagent pour eux même dans un travail réflexif sur leurs propres pratiques, afin de pouvoir faire évoluer leurs compétences, l'organisation des dispositifs et les pratiques en matière de validation des acquis, afin de les amener, d'amener le dispositif VAE vers un véritable travail de reconnaissance des acquis de l'expérience tourné vers l'avenir.

Pour terminer, il est primordial pour mettre en œuvre un dispositif national de reconnaissance des acquis, de bien distinguer les organismes qui sont en charge de l'orientation, des organismes de formation qui se proposent de faire de l'accompagnement parce que ces confusions dans le dispositif, **entre méconnaissance des institutionnels et organismes multipliant les doubles casquettes** formation/orientation, amènent parfois (ou bien souvent) à des doubles financements publics qui **ne sont pas nécessairement favorables à l'intérêt du candidat, mais surtout bénéfiques à l'intérêt financier de l'organisme**. Je recommande une grande vigilance sur ce dernier point afin que l'organisation d'un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience ne soit pas dévoyée par des intérêts privés contradictoires, au détriment de l'intérêt collectif.

Merci pour votre attention,

Anny Piau
Cracovie, le 22/09/2016

annypiau@yahoo.fr